



Rappel de charges exceptionnelles (année précédant l'acquisition)

Par **nouvelle coprop**, le **30/06/2014 à 21:19**

Bonjour,
J'ai fait l'acquisition d'un F1 en juillet 2013.

Je viens de recevoir un courrier du syndic m'indiquant une erreur de leur part concernant le vote du budget pour l'exercice 2013.

En effet, celui-ci a été voté en mai 2013, 30 000 euros de moins que ce qu'il est réellement.

Le syndic nous réclame aujourd'hui (juin 2014) la différence en charges exceptionnelles.

Aucun justificatif ni détails ne sont joints au courrier.

De plus, l'AG en question date d'avant mon arrivée dans ce logement.

Suis-je tenue de payer ou bien le montant doit-il être réclamé à l'ancien propriétaire?

Merci d'avance.